

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R03-2021-304

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Direction Générale Administration / Direction des Ressources Humaines**

R03-2021-11-16-00006 - 2021 11 16 arrêté de composition du chsct (2 pages)

Page 3

## **Direction Générale des Territoire et de la Mer / Direction de l'Aménagement des Territoires et Transition Ecologique**

R03-2021-11-17-00001 - arrêté portant composition du Conseil

départemental de l'habitat et de l'hébergement (CDHH) (7 pages)

Page 6

Direction Générale Administration

R03-2021-11-16-00006

2021 11 16 arrêté de composition du chsct



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
des services de l'État en Guyane**

Direction générale de l'administration  
Direction des ressources humaines

**ARRÊTÉ n°**

modifiant l'arrêté n° R 03-2021-09-14-00002 du 14 septembre 2021  
portant désignation des membres du comité d'hygiène, de  
sécurité et des conditions de travail unique des services de  
l'État en Guyane

LE PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- VU** le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
- VU** le décret du 15 septembre 2021 portant nomination de M. Mathieu GATINEAU, conseiller référendaire à la cour des comptes détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- VU** l'arrêté n° R03-2018-12-09-006 du 19 décembre 2018 portant désignation des membres du comité technique de service déconcentré des services de la préfecture de la région Guyane et du secrétariat général pour l'administration de la police nationale placé auprès du préfet de la région Guyane ;
- VU** l'arrêté n° RO3-005 du 15 mars 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré de la préfecture de la région Guyane ;
- VU** l'arrêté du 10 janvier 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) ;
- VU** l'arrêté n° 19/19 du 29 mars 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Guyane (DEAL) ;
- VU** l'arrêté du 15 janvier 2019 portant composition des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction des affaires culturelles de Guyane (DAC) ;

Tel : 05 94 39 81 81  
Mel : [dga-drh-prevention-relations-sociales@guyane.pref.gouv.fr](mailto:dga-drh-prevention-relations-sociales@guyane.pref.gouv.fr)  
DGA/DRH/CTRS site Vieux port I  
C/S 76003 , 97306 Cayenne Cx

VU l'arrêté n° R03-008 du 22 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en Guyane (DJSCS) ;

VU l'arrêté n° 19 du 15 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction de la mer de Guyane (D M) ;

VU l'arrêté du 28 juin 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ;

VU l'arrêté n° R03-001 du 31 décembre 2019 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU le courrier de l'organisation syndicale ALLIANCE PATS (ex SNAPATSI) du 25 octobre 2021 ;

SUR proposition du secrétaire général des services de l'État ;

## ARRETE

### Article 1 :

La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique des services de l'État en Guyane est fixée comme suit :

#### LES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- Le préfet de la région Guyane, président ;
- Le secrétaire général des services de l'État.

#### LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Organisation syndicale	Titulaire	Suppléant
<b>FSMI-FO</b> (2 titulaires)	RELOUZAT Gérard	ANABI Pascal
	DELACOURT Marc	BABIN Régine
<b>Force Ouvrière</b> (2 titulaires)	MASSON Arthur	CHRISTIN Natacha
	RATABOUIL Odile	SAMAMKE Salif
<b>UNSA</b> (3 titulaires)	LOISEAU Emmanuel	HENRION Karine
	GARROS Murielle	INNOCENT Denis
	HORTH Maguyna	HUGRET Cécile
<b>UTG-CGT services de l'État</b> (2 titulaires)	JUSTE Louis Joseph	CASILIEEN Jean Junior
	HENRY Henriette	SCHMID Stéphane
<b>ALLIANCE PATS</b> (1 tit.)	HUANG KUAN FUCK Sylvie	ISSORAT Alain

### Article 2 :

Le mandat confié aux délégués du personnel désignés ci-dessus, prend effet à compter du 25 octobre 2021 et ce jusqu'au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

### article 3 :

Le président est assisté en tant que de besoin par un ou des représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets soumis à l'avis du comité.

### Article 4 :

Le secrétaire général des services de l'État est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Guyane.

Tel : 05 94 39 81 81  
Mel : [dga-drh-prevention-relations-sociales@guyane.pref.gouv.fr](mailto:dga-drh-prevention-relations-sociales@guyane.pref.gouv.fr)  
DGA/DRH/CTRS site Vieux port I  
CS 76003 , 97306 Cayenne Cx

Le préfet  
Pour le préfet  
le Secrétaire Général des Services de l'État

  
Mathieu GATINEAU

Direction Générale des Territoire et de la Mer

R03-2021-11-17-00001

arrêté portant composition du Conseil  
départemental de l'habitat et de l'hébergement  
(CDHH)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale des Territoires et de la Mer**

**Direction de l'aménagement,  
des territoires et de la  
transition écologique**

*Service urbanisme, logement et  
aménagement*

**ARRÊTÉ n°  
portant composition du conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement  
de la Guyane (CDHH)**

**Le préfet de la région Guyane  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du mérite**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R.371-1 et suivants relatifs au Conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement ;

**VU** la loi du 19 mars 1946 érigeant en département français, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 39 et 45 ;

**VU** le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

**VU** l'arrêté n°R03-2020-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**VU** le décret du 15 septembre 2021 relatif à la nomination de M. Mathieu GATINEAU, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**SUR** proposition du directeur général des territoires et de la mer ;

## ARRÊTE :

**Article 1er :** le Conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement est composé de son président, président de la Collectivité Territoriale de Guyane ou de son représentant, et de 36 membres répartis en trois groupes de même importance.

**Article 2 :** le 1<sup>er</sup> groupe, conformément à l'article R.371-3 (1°) et à l'article R. 371-5 du code de la construction et de l'habitation, est composé de 12 élus représentant les collectivités territoriales :

### COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE

#### TITULAIRES

Keena PERLET  
Aïssatou CHAMBAUD  
Samantha CYRIAQUE  
Karine CRESSON-IBRIS  
Jean-Claude LABRADOR  
Benféline WAARHEID

#### SUPLÉANTS

Thibault LECHAT-VEGA  
Mirta TANI  
Roger ARON  
Isabelle VERNET  
Crépin KEZZA  
Félix DADA

### MAIRE DE LA COMMUNE DU CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT

#### TITULAIRE

Sandra TROCHIMARA

#### SUPLÉANT

Hélène PAUL

### PRESIDENT(E) D' ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DOTE DE LA COMPETENCE LOGEMENT

#### TITULAIRE

SOPHIE CHARLES

#### SUPLÉANT

Serge SMOCK

### ASSOCIATION DES MAIRES

4 représentants désignés par l'Association des Maires de Guyane

**Article 3 :** le 2<sup>ème</sup> groupe, conformément à l'article R.371-3 (2°) du code de la construction et de l'habitation, est composé de 12 professionnels intervenant dans le département du foncier ou pour la construction, l'amélioration de l'habitat ou la mise en œuvre des moyens financiers correspondants, désignés dans les conditions fixées à l'article R. 371-4, dont un représentant du comité économique et social, un représentant du comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement et un représentant de la caisse d'allocation familiale compétente, désignés, chacun en ce qui le concerne, par le président de ces organismes :

#### **1 / SOCIÉTÉ GUYANAISE D'HLM**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Jean-Marc HENRY	Lionel BERNUS

#### **2 / ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'AMÉNAGEMENT EN GUYANE - EPFAG**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Denis GIROU	Ludovic BLANCHET

#### **3 / SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU - SIMKO**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Jean-Jacques STAUCH	Philippe BANASZAK

#### **4 / CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION DE GUYANE**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Jean-Marc AIMABLE	Ariane FLEURIVAL

#### **5 / SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA GUYANE - SIGUY**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Stéphane GINISTY	Etienne FUSSEL

#### **6 / SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE SAINT MARTIN - SEMSAMAR**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Patrick WEIRBACK	Patricia WEIRBACK

#### **7 / CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE - CAF**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Jean-Luc MIRTA	Myrtho JOACHIM

**8 / BANQUE DES TERRITOIRES – Caisse des Dépôts et Consignations**

**TITULAIRE**

Christian MOUTTON

**SUPPLÉANT**

Olivier DELESALLE

**9 / CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE GUYANE - CROAG**

**TITULAIRE**

Gaël LECOQ

**SUPPLÉANT**

André BARRAT

**10 / FEDERATION RÉGIONALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE GUYANE -  
FRBTP**

**TITULAIRE**

Rani ANTOUN

**SUPPLÉANT**

**11 / ASSOCIATION LA MAILLE**

**TITULAIRE**

Albert CHONG-A-PHUNG

**SUPPLÉANT**

Marie-Alice PORTHOS

**12 / CAP ACCESSION GUYANE**

**TITULAIRE**

Isabelle PATIENT

**SUPPLÉANT**

Dominique JOLY

**Article 4 :** le 3<sup>ème</sup> groupe, conformément à l'article R.371-3 (3°) du code de la construction et de l'habitation, est composé de 12 représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion, d'organisations d'usagers, des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement, de gestionnaires ou de bailleurs privés, des partenaires sociaux à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction, ainsi que de personnalités qualifiées.

#### **1 / SOLIHA - AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Runnie OMAR	Emilia ABRAHAM

#### **2 / CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE - CLCV**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Xiomara STEPHENSON	Guy FREDERIC

#### **3 / UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UDAF**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Rita CABERIA-EMPERAIRE	Armide FALGAYRETTES

#### **4 / AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT - ADIL**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Valérie VERONIQUE	Lydia TRAN VAN DOI

#### **5 / ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTÉS - ADAPEI**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Monique BOISFER	Blaise JOSEPH FRANCOIS

#### **6 / ACTION LOGEMENT**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Marc MATHIEU	Karyne CORMIER

#### **7 / ARBRE FROMAGER – APROSEP**

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Amandine MARCHAND	Marion FRENAY

**8 / AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT de la GUYANE - AUDEG**

**TITULAIRE**

Juliette GUIRADO

**SUPPLÉANT**

Samy CHEVALIER

**9 / ASSOCIATION AN NOU KOMBAT ANSANM TOUT INEGALITE DI JODLA - AKATIJ**

**TITULAIRE**

Nicaise MARIE

**SUPPLÉANT**

Christophe BERTRANET

**10 / SAMU SOCIAL Ile de CAYENNE**

**TITULAIRE**

Joachim HYASINE

**SUPPLÉANT**

Marielle TROUDART

**11 / CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE DE GUYANE - CRPV**

**TITULAIRE**

Denis SOUILLARD

**SUPPLÉANT**

Jean-Philippe HUNYADI

**12 / CHAMBRE DES NOTAIRES**

**TITULAIRE**

Marie-José ILMANY

**SUPPLÉANT**

Corinne SALIBUR

**Article 5 :** la durée du mandat des membres du Conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement est de six ans. Ce mandat prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné.

**Article 6 :** en application de l'article R.371-8 du Code de la construction et de l'habitation, le Secrétariat du conseil, du bureau et des commissions est assuré par la Direction générale des territoires et de la mer.

**Article 7 :** l'arrêté n°R03-2019-10-07-010 du 7 octobre 2019 portant nomination des membres du conseil départemental de l'habitat de la Guyane est abrogé.

**Article 8 :** Dans les deux mois à compter de sa notification - pour le tiers intéressé - ou, de sa publication - pour les personnes ayant à agir - au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane, le présent arrêté peut faire l'objet de recours amiable et contentieux :

- un recours gracieux est à adresser à M. le préfet de la région Guyane – Rue FIEDMOND – BP 7008 – 97307 Cayenne Cédex.
- un recours hiérarchique est à adresser à M. le ministre de l'intérieur -Place Beauvau - 75008 Paris.
- un recours contentieux est à adresser à M. le président du tribunal administratif – 7 rue Schoelcher – BP 5030 – 97305 Cayenne Cédex.

Tout recours amiable (recours gracieux et/ou hiérarchique) doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

L'exercice d'un recours amiable a pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux. Le délai recommence à courir à compter de la réception du rejet explicite ou implicite (en l'absence de réponse de l'administration au terme du même délai de deux mois, la décision est juridiquement qualifiée de rejet implicite).

**Article 9 :** Le secrétaire général des services de l'État en Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 17 NOV. 2021

